

# RETOUR SUR L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA CAISSE POUR LA RÉALISATION DE GRANDES INFRASTRUCTURES

PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE L'INSTITUT POUR LE PARTENARIAT  
PUBLIC-PRIVÉ LE JEUDI 26 FÉVRIER 2015



Bâtitseur de long terme au Québec et dans le monde

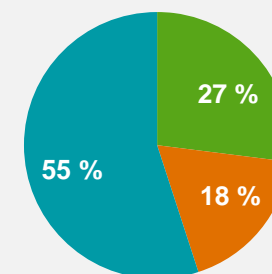
## CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – ACTIF NET DE 226 G\$

- ▶ Plus de 85 % des actifs gérés à l'interne
- ▶ Experts dans chacune des catégories d'actif
- ▶ 33 déposants/clients
- ▶ 16 portefeuilles spécialisés

Catégorie d'actif	Poids (janvier 2015)
Revenu fixe	35 %
Actifs réels <sup>1</sup>	17 %
Actions	48 %

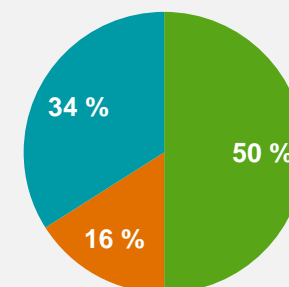
<sup>1</sup> Immobilier et Infrastructures

### Client #1



■ Revenu fixe ■ Actifs réels ■ Actions

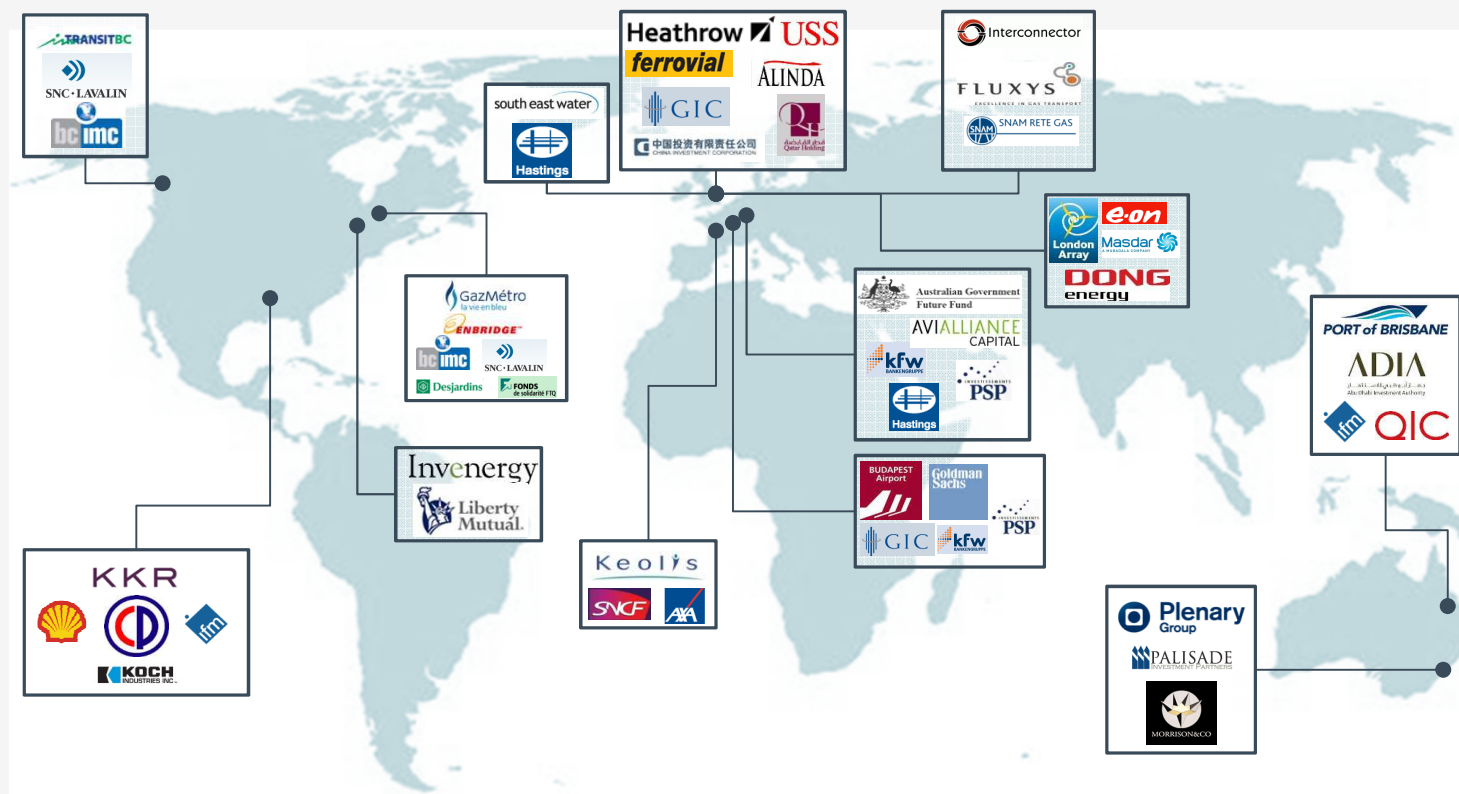
### Client #2



## CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – PORTEFEUILLE INFRASTRUCTURES

- ▶ La Caisse investit en infrastructures depuis 1999
  - ▶ Portefeuille distinct depuis juillet 2010
  - ▶ Croissance rapide : d'environ 4 G\$ en 2010 à environ 10 G\$ fin 2014
  - ▶ Objectif : 20 G\$ d'ici trois à cinq ans
- ▶ Rendements annualisés
  - ▶ 1 an : 13,2 %
  - ▶ 4 ans : 13,8 %
  - ▶ Depuis juillet 2010 : 15,5 %

## LE PORTEFEUILLE ACTUEL EST DIVERSIFIÉ ET FAIT APPEL À DE NOMBREUX PARTENAIRES AVEC DES EXPERTISES DIVERSES



Bâtitseur de long terme au Québec et dans le monde

## COMMENT L'ENTENTE S'INSCRIT-ELLE DANS LA STRATÉGIE DU PS INFRASTRUCTURES?

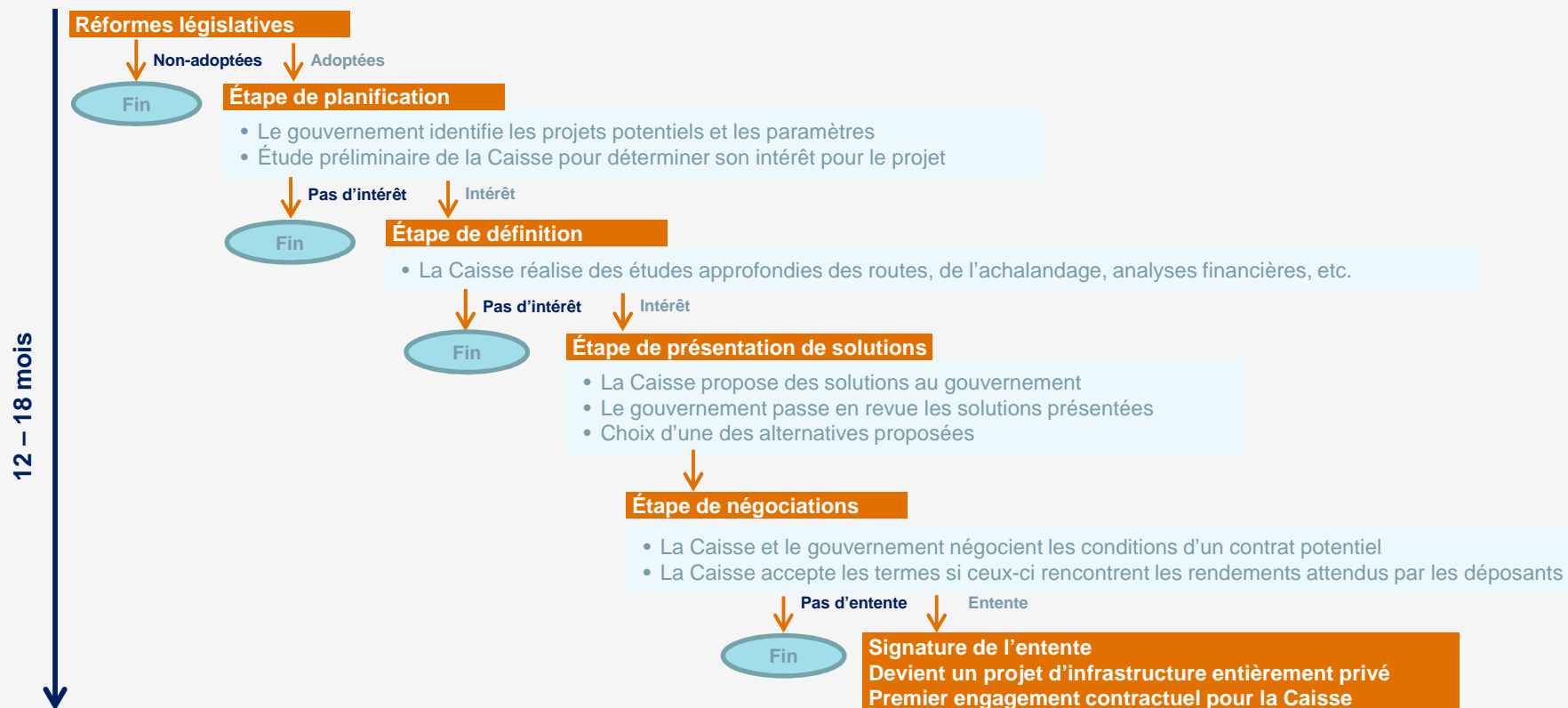
- ▶ **Maintien de la stratégie en cours**
  - ▶ Diversification géographique et sectorielle
  - ▶ Deux mandats : Qualité et Valeur ajoutée
  - ▶ La stratégie Valeur ajoutée permet de diversifier nos sources d'opportunités, de nous démarquer des autres investisseurs institutionnels et d'accéder à des rendements plus attrayants
  - ▶ Déploiement de capital accru en Amérique du Nord où il y a beaucoup d'opportunités *greenfield*, notamment dans le secteur du transport
- ▶ Dans un contexte de marché fortement compétitif, la Caisse préconise les transactions négociées de gré à gré
- ▶ Les projets ciblés par l'entente seront conformes à nos critères d'investissement : niveau de risque ajusté au rendement, investissements directs et à long terme, rendements stables et prévisibles, bonne protection contre l'inflation, etc.
  - ▶ Permet d'ajouter à l'expertise actuelle en opération
  - ▶ Pourra exporter ce modèle d'affaires à travers le monde

**L'entente octroie des options additionnelles à la Caisse  
afin de rencontrer sa cible d'investissements en infrastructures**

**L'ENTENTE ENTRE LA CAISSE ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC VISE LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES QUI PRÉSENTENT UN POTENTIEL DE RENDEMENT COMMERCIAL**

<b>PLANIFICATION</b>	Identification des projets prioritaires présentant un intérêt pour la Caisse et définition des besoins, des objectifs et des principaux paramètres, en consultation avec les parties prenantes	<b>Gouvernement</b>
	Élaboration de solutions optimales selon les besoins et les paramètres, en consultation avec les parties prenantes	<b>Caisse</b>
<b>DÉCISION</b>	Décision de procéder sur la base des solutions proposées	<b>Gouvernement</b>
<b>RÉALISATION</b>	Financement, mise en œuvre et exploitation des projets	<b>Caisse</b>

## LE NOUVEAU MODÈLE PERMET À LA CAISSE DE RESTER FLEXIBLE



## LES PROJETS CIBLÉS PRÉSENTENT UN POTENTIEL DE RENDEMENT COMMERCIAL

- ▶ La Caisse propose une structure de financement et un modèle économique appropriés pour chaque projet
  - ▶ Financement : constitué de participations en équité de la Caisse et de ses partenaires, et de dette à long terme
  - ▶ Rendement sur équité et taux d'intérêt de la dette : seront conformes aux pratiques du marché et validés par un conseiller financier indépendant
  
- ▶ Si le gouvernement fournit une participation à un projet :
  - ▶ Sera sous forme d'équité, fixée avant la phase de construction, inférieure à celle de la Caisse et de ses partenaires
  - ▶ Ne donnera pas au gouvernement de droit de vote
  
- ▶ L'entente octroie au gouvernement :
  - ▶ Une option d'achat des actifs à leur juste valeur marchande
  - ▶ Un droit de première offre dans le cas où la Caisse souhaiterait transférer à des tiers la propriété ou le contrôle des projets



## TROIS MODÈLES COMPLÉMENTAIRES POUR LA RÉALISATION D'INFRASTRUCTURES PUBLIQUES



Un moyen nouveau d'investir durablement en transport collectif

### MODÈLE TRADITIONNEL

### MODÈLE PPP

### MODÈLE CDPQ

#### PLANIFICATION + FINANCEMENT

Responsabilité de planification	Gouvernement	Gouvernement	CDPQ + gouvernement
Sources de financement	Nouvelle dette publique	Consortium privé Subvention fédérale et provinciale couvrant une partie des coûts (variable)	CDPQ + partenaires Subvention fédérale (selon admissibilité) Participation en équité du gouvernement du Québec (selon solution retenue)

#### RÉALISATION

Responsabilité de construction	Gouvernement	Consortium privé	CDPQ + partenaires
--------------------------------	--------------	------------------	--------------------

#### EXPLOITATION

Exploitation des projets	Gouvernement	Consortium privé	CDPQ + partenaires
Actionnaire de contrôle	Gouvernement	Consortium privé	CDPQ
Propriété des actifs	Gouvernement	Consortium privé (35 ans) et ensuite gouvernement	CDPQ + partenaires
Actifs au bilan du gouvernement	Oui	Oui	Non

Bâtitseur de long terme au Québec et dans le monde

## PROCHAINES ÉTAPES

- ▶ Dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale
- ▶ Commission parlementaire
- ▶ Adoption du projet de loi
- ▶ Création de la filiale CDPQ Infrastructures
- ▶ Analyse des deux premiers projets et consultations des entités et organismes publics concernés
- ▶ Décision d'aller de l'avant ou non
- ▶ Réalisation des projets au plus tard en 2020